

LES CONTRATS DE COMMANDES DE TUBES ÉLECTRONIQUES
PASSÉS PAR LE MDN

Question n° 1902—**M. McKinnon:**

1. Le gouvernement a-t-il placé une commande de \$534,423 auprès de la société Philips Electronics Ltd., dossier n° 5PE.2759265, pour des tubes électroniques qui doivent être fabriqués en Suède et, dans l'affirmative, a) a-t-on invité des compagnies canadiennes à présenter une soumission pour ce contrat, b) y a-t-il une compagnie canadienne capable de fabriquer de tels tubes?

2. Comme l'indique la page 5,452 des *Débats* du 8 décembre 1980, la société Denlen Electronics Corporation International Ltd. a passé un contrat avec le gouvernement pour produire des tubes électroniques, mais la compagnie peut-elle produire des tubes du type prévu au contrat mentionné ci-haut?

3. Quelle est la valeur totale des contrats de commande de tubes électroniques passés par le MDN entre le 1^{er} et le 28 novembre 1980 et, a) à quoi doivent servir ces tubes, b) combien sont produits au Canada et combien le sont à l'étranger?

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Défense nationale et des Approvisionnements et Services m'informent comme suit:
1. Oui, le contrat fut placé avec Philips Electronics et les tubes sont fabriqués en Suède.

a) Des compagnies canadiennes n'ont pas été invitées à soumissionner puisque Philips est la seule compagnie au monde qui fabrique ce genre de tube;

b) Voir 1a).

2. Denlen Electronics n'est pas un fabricant. La société est le seul représentant canadien pour les tubes Litton, qui sont tous fabriqués aux États-Unis.

3. \$905,009.54.

a) Ces tubes sont utilisés dans une grande variété de domaines; on les retrouve dans les radars au sol, dans les radiogoniomètres au sol et à bord des navires, dans le matériel d'avionique et le matériel radio, ainsi que dans l'équipement électronique en général.

b) Sur la valeur totale des 32 contrats passés par le ministre des Approvisionnements et Services au nom de MDN, \$42,789 ont été affectés à l'acquisition de tubes produits au Canada. Le reste est allé à l'étranger.

LES GUIDES DU CANADA—LE TIMBRE COMMÉMORATIF

Question n° 1940—**M. Cossitt:**

Le gouvernement a-t-il envisagé d'émettre un timbre commémoratif en 1985 pour souligner le soixante-quinzième anniversaire des Guides du Canada et, sinon, envisagera-t-on d'honorer ainsi cet organisme respecté?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Les Postes canadiennes sont au courant que 1985

Questions au Feuilleton

marque le soixante-quinzième anniversaire des Guides du Canada et elles ont l'intention d'étudier sérieusement la possibilité d'émettre un timbre à cette occasion dès que le programme d'émission pour 1985 sera à l'étude.

L'IMPÔT SUR LE REVENU—LES STIMULANTS EN VUE DE LA
PRÉSERVATION D'ÉDIFICES HISTORIQUES

Question n° 2048—**M. Cossitt:**

1. Le ministre des Finances a-t-il reçu des propositions au sujet d'amendements possibles à la loi de l'impôt sur le revenu qui permettraient d'offrir des stimulants en vue de la préservation d'édifices historiques?

2. La politique du gouvernement est-elle de s'occuper d'individus et d'organismes qui s'intéressent à la préservation de notre patrimoine architectural, historique et culturel?

3. Le gouvernement étudiera-t-il favorablement la possibilité d'apporter les modifications nécessaires à cette loi et, plus précisément, le gouvernement y a-t-il été encouragé par diverses sociétés historiques et Héritage Canada?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 1. Oui, le ministre des Finances a reçu plusieurs demandes de modifications à la loi de l'impôt sur le revenu pour des stimulants en vue de la préservation d'édifices historiques.

2. Le gouvernement fédéral s'est publiquement engagé à mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir la préservation de notre patrimoine historique, culturel et architectural. Un comité interministériel sur la préservation du patrimoine a été mis sur pied pour étudier les divers aspects à considérer dans l'élaboration d'un programme fédéral et formuler des recommandations pour une politique fédérale intégrée.

3. Plusieurs sociétés historiques ont fait valoir auprès du gouvernement l'urgence d'accorder des stimulants fiscaux. Les instances les plus récentes nous sont parvenues d'Héritage Winnipeg qui a lancé une campagne invitant les contribuables à écrire au ministre des Finances pour appuyer les instances présentées par cette société relativement aux stimulants fiscaux à l'égard des édifices historiques. Le ministre des Finances a reçu plusieurs lettres dans le cadre de cette campagne et des agents supérieurs du ministère ont rencontré des représentants d'Héritage Winnipeg. Les représentants d'Héritage Canada ont participé à des conférences parrainées par le gouvernement au cours desquelles diverses approches concernant la participation du gouvernement dans un programme de préservation des édifices historiques ont été examinées. La question est présentement à l'étude et des modifications à l'impôt sur le revenu seront, si nécessaire, envisagées dans le cadre d'une politique établie du gouvernement fédéral.